

Comité de la transparence et du dialogue

6^e réunion

Lundi 17 février 2020



État du site : Lubrizol

- Pour rappel, la partie du site de l'usine Lubrizol qui a brûlé a fait l'objet d'une délimitation par la pose d'une palissade métallique.
- Le traitement des fûts de l'espace temporaire de confinement dépressurisé est terminé depuis le 28 janvier.
- Le protocole de nettoyage et de démontage de l'espace temporaire de confinement dépressurisé est stabilisé, permettant d'engager les travaux correspondant avec un objectif de fin de travaux à la mi-mars.
- Consultations en cours pour la remédiation des voiries autour des bâtiments A4 et A5, ce qui sera la première étape du traitement de la zone sous scellés lorsqu'elle sera de nouveau accessible.
- Un premier arrêté général sur le sujet de la remédiation a été validé à l'unanimité au CoDERST du 11 février.
- Le remédiation consiste en une suite de protocoles organisant le nettoyage dont le premier, sur les odeurs, sera produit sous 15 jours. Une réunion d'information sera organisée à ce titre par la mairie de Petit-Quevilly dès que l'arrêté sera finalisé, début mars.



État du site : NL Logistique

- Pour rappel, l'étalement et l'évacuation des bâtiments 1 et 2 ont bien été réalisés dans les délais prescrits par la mise en demeure, c'est-à-dire pour le 31 décembre.
- Le nettoyage des voiries est réalisé sauf la zone sous expertise.
- La réception des offres et l'analyse comparative sont en cours pour le reste de la remédiation.
- Un premier arrêté général sur le sujet de la remédiation a été validé à l'unanimité au CoDERST du 11 février.
- Devenir des bâtiments :
 - T4 : déjà démonté
 - T3 : non récupérable, à démonter (calendrier à fixer)
 - T2 : probablement à démonter (calendrier à fixer)
 - T1 : T1c détruit, T1a exploitable sauf pour des produits combustibles ou toxiques relevant de la législation ICPE, du fait de la proximité des terrains voisins, T1b, non utilisé pour du stockage de produits.



Dépollution de la darse

Rappel :

Fin du pompage de la nappe sous le quai sud le 16 janvier : 536 tonnes de produits traités au total (issus des eaux d'extinction souillées).

Opération complexe de nettoyage du plafond et des piliers de la cavité située sous le quai sud en mars.

Confirmation par inspections visuelles et caméras du bon achèvement du nettoyage passif des différents émissaires (pluies et marées).

Retrait du barrage Polmar (qui fermait le bassin) le 23 janvier.

Maintien de moyens de protection ciblés :

- Barrages de confinement devant les émissaires et les interstices de la cavité située sous le quai sud,
- Navire dépollueur en stand-by,

Maintien de 2 passages hebdo de l'entreprise Séché depuis le 24 janvier.

Projet d'arrêté organisant le retrait des sédiments pollués de la darse programmé au CoDERST du 10 mars.



État consolidé des résultats d'analyse (air, suie, amiante)

Il n'y a pas d'élément nouveau à ce stade.

Pour rappel, tous les résultats d'analyses effectués jusqu'alors sont soit conformes aux seuils soit, s'il n'y a pas de seuils, au bruit de fond.

- Air : 45 prélèvements en Seine-Maritime. Pas de points d'attention depuis l'extinction de l'incendie.
- Suies : 79 prélèvements en Seine-Maritime.
- Amiante : Hors le cœur du foyer où des traces d'amiante ont pu être trouvées (tenues de pompiers, étant rappelé que ces personnels étaient équipés d'appareils respiratoires isolants), les 3 campagnes réalisées (périmètre de 300m, 800m et 15km) ont confirmé l'absence de fibres d'amiante. Il convient de distinguer ces fibres d'amiante, qui auraient eu un impact par voie respiratoire s'il y en avait eu, des fragments de fibrociment qu'on a pu observer et qui ont été retirés par l'entreprise mandatée par Lubrizol (composition du fibrociment : 85 à 90 % de ciment, 10 à 15% d'amiante).



Résultats des sols (IEM)

- Résultats déjà obtenus :
Portent sur les 23 communes où les plus fortes retombées ont été observées, avec 206 points de prélèvements

Pas d'incompatibilité d'usage des milieux

Ont été relevés des points de vulnérabilité au plomb (origine historique) et au benzo(a)pyrène (origine incertaine) mais dans un scénario d'exposition maximisant (ingestion significative de terre)

Cartographie des points de prélèvement en cours de réalisation

- Résultats toujours en attente :
Portent sur 88 communes de Seine-Maritime et 104 des Hauts de France
Objectif d'obtenir les résultats pour la mi-avril (les laboratoires sont toujours engorgés par la quantité d'analyses demandées).



État consolidé des résultats d'analyses (eau potable)

Important : Tous les résultats d'analyses effectués jusqu'alors sont soit conformes aux seuils soit, s'il n'y a pas de seuil, au bruit de fond

· 295 prélèvements réalisés entre le 26 septembre et le 12 février :

– Dont 10 dans les réservoirs et 285 au niveau des 38 captages ou groupes de captages normands de la zone impactée

– 4111 investigations analytiques

· Nombreux paramètres suivis dont hydrocarbures, métaux, perfluorés, dioxines, furanes, PCB (polychlorobiphényles) et des recherches non ciblées de composés volatils et non volatils (sceenings) allant ainsi au-delà de la réglementation

· Tous les résultats obtenus à ce jour confirment l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés

· Ces résultats sont en ligne avec les références réglementaires ou sanitaires permettant leur interprétation (dernière mise en ligne le 29/01/2020).

Un bilan de cette surveillance est en cours de finalisation en vue de proposer d'**alléger la surveillance**.



Suivi des productions agricoles

Important : Tous les résultats d'analyses effectués jusqu'alors sont soit conformes aux seuils soit, s'il n'y a pas de seuils, au bruit de fond.

- **Bilan de la « phase 1 »** : 676 résultats pour la Seine-Maritime en 2019, tous conformes, permettant l'exploitation, la commercialisation et la consommation des produits.

- **Démarrage de la « phase 2 » de surveillance au long cours** :
560 prélèvements dans 3 départements prévus en 2020 dans 3 départements : Seine-Maritime (405 prélèvements), Oise et Somme (155 prélèvements) :
 - 17 exploitations sentinelles déjà suivies en « phase 1 » du plan de surveillance, en 2019 (lait et œufs 1 fois par trimestre)
 - prélèvements « uniques » dans de nouvelles exploitations situées dans des communes selon une logique de « lignes d'éloignement » par rapport au lieu de l'incendie (0-5 km, 10 km, 20 km, 30 km, 40 km, 50 km, 60 km, 80 km et 110 km).

Les prélèvements ont débuté le 13 février 2020 en Seine-Maritime

Comité de la transparence et du dialogue – Réunion du 17 février 2020

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-Lubrizol>



Suivi des productions agricoles

- **Communes témoins ciblées en « phase 2 » dans la Seine-Maritime**

Amfreville-la-Mi-Voie

Aumale

Authieux-Rateville

Bellencombres

Bonsecours

Bures-en-Bray

Canteleu

Clais

Croixdalle

Eslettes

Fresquiennes

Frichemesnil

Grugny

Hodeng-au-Bosc

La Vaupalière

La-Houssaye-Beranger

Le Mesnil-Esnard

Lucy

Maromme

Mesnière-en-Bray

Montville

Neufchatel-en-Bray

Osmoy-Saint-Valéry

Pissy-Pôville

Roncherolles-sur-le-vivier

Rosay

Roumare

Saint Jacques-sur-Darnétal

Saint-Aubin-Epinay

Saint-Jean-du-Cardonnay

Sotteville-lès-Rouen

Vatierville

Vieux-Rouen-sur-Bresle



GROUPE SANTÉ : POINT D'ÉTAPES

ETUDE DE SANTE EN POPULATION GÉNÉRALE

PHASE PRÉPARATOIRE : PRÉ-ENQUÊTE SUR 4 COMMUNES (FÉVRIER)

PHASE 2 : ÉTUDE PAR TIRAGE AU SORT, AVEC QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

- Objectifs : préparer le questionnaire de l'étude de santé déclarée (phase 2)
 - En identifiant les sujets d'inquiétudes, en termes de santé, des riverains de l'incendie ainsi que leurs attentes en termes d'études sanitaires
- auprès d'un échantillon de personnes à sein de quelques communes

Seront questionnés :

- **Le vécu de l'évènement et de sa gestion en termes de santé**
 - Grands types de questions soulevées par l'incendie sur la santé
 - Représentations de la gestion de l'incendie et de ses suites pour la santé
 - Sources de nuisances et risques perçus par la population
- **Les descriptions des effets de l'incendie en termes de santé**
 - Sur la vie quotidienne
 - Sur la santé perçue
 - Sur le recours aux soins
- **Les attentes en matière de gestion sanitaire et d'étude sur la santé**
 - Type de questions attendues dans une enquête sur la santé
 - Choix méthodologiques de l'étude de santé
- **Les actions entreprises et savoir mobilisés**
 - Actions entreprises pour se protéger, s'informer
 - Sources d'information mobilisées

FOCUS GROUPS / ENTRETIENS RÉALISÉ PAR KANTAR PAR TIRAGE AU SORT

Dans chaque groupe : famille avec enfants, personnes âgées, femme enceinte ou allaitante, agriculteur, salarié à Rouen, ayant un jardin potager

ENTRETIENS INDIVIDUELS / RÉALISÉS PAR L'AGENCE

Pour chaque commune identifiée, entretien avec le maire et un professionnel de santé

DÉFINITION DE LA POPULATION D'ÉTUDE

Avoir le plus de situations représentées : types de pollutions (odeur, suie grasse, suie cendrée), type d'environnement (urbain, péri-urbain, rural), PCS des habitants

CHOIX DE 4 COMMUNES

- **Petit Quevilly** commune urbaine non située sous le panache, impactée par le bruit de l'explosion et la vision de l'incendie, les odeurs, ;
- **Bois Guillaume** : commune en péri-urbain sous le panache, impactée par les odeurs et les suies ;
- **Préaux** : commune péri-urbaine / rurale, sous le panache particulièrement impactée par les dépôts de suies grasses
- **Buchy** : commune rurale du Pays de Bray, la plus éloignée, sous le panache, et impactée par des suies sèches (tâches léopards)

ÉTAPES À VENIR

- **Phase 1 : pré-enquête (4 communes) : 11 au 28 février**
- **Phase 2 : étude de santé déclarée (population sur zone à définir)**
 - **Février à mi mars** : finalisation du protocole / questionnaire (équipe projet santé publique France + groupe santé) et ajustements avec les résultats de la pré-enquête
 - **Fin mars** : échange avec le comité d'appui thématique (protocole)
 - **Avril** : adaptation protocole / test questionnaire / adaptation questionnaire
 - **22 avril** : dépôt du protocole et questionnaire pour comité du label (Insee)
 - **3 Juin** : passage en comité du label
 - **Juin -début Juillet** : phase terrain
 - **Juillet -août** : validation et première analyse des données (équipe projet + groupe santé)
 - **Septembre** : échange avec le comité d'appui thématique (premiers résultats)

Réunion Université – SpF - ARS

Un comité d'experts universitaires Rouen – Le Havre – Caen, dans une approche pluridisciplinaire, va travailler sur l'analyse du phénomène : chimistes, toxicologues, sociologues...

Approche pluridisciplinaire d'un phénomène complexe et difficile à analyser.

1- Comprendre l'accident de Lubrizol : groupe de travail de scientifiques pour la caractérisation de la combustion avec notamment la reproduction de produits de combustion par expérimentation.

2- Identifier les conséquences en terme de contamination de l'environnement : groupe de travail de scientifiques sur les polluants dans les matrices environnementales avec notamment le devenir des contaminants.

3- Évaluer l'impact sur l'homme et sa santé : groupe de travail de scientifiques sur la toxicologie et santé.

4- Analyser la perception des risques et de la gestion de crise : groupe de travail de scientifiques sur l'analyse des perceptions sociales de l'incendie avec notamment la recherche de résilience des systèmes sociaux impactés.



Plan d'action de la ministre

- 3 axes :
 - Renforcer la transparence sur la gestion et les conséquences des accidents industriels
 - Renforcer la prévention des incendies
 - Renforcer les moyens de contrôle et d'enquête



Plan d'action de la ministre

Mesures de l'axe 1 - transparence de la gestion et des conséquences des accidents industriels :

- Systématisation de la publication des principales substances dès la survenue d'un accident
- Pré-identification des substances susceptibles d'être émises au cours d'un incendie
- Identification en amont des moyens de prélèvements et d'analyse associés
- Renforcement des réseaux d'intervenants accrédités en situation post-accidentelle
- Détermination des valeurs toxicologiques de référence et de bruit de fond sur une gamme plus large de polluants pour faciliter l'interprétation des résultats



Plan d'action de la ministre

Mesures de l'axe 2 – renforcer la prévention des incendies :

- Revoir les mesures de compartimentage, la disposition des stockages et la conception des rétentions
- Systématisation de l'inspection des installations classées dans un rayon de 100m autour des sites Seveso, même si ces installations sont soumises à simple déclaration ou bénéficient du droit d'antériorité
- Identification en amont des capacités d'eau d'extinction et d'émulseurs pour faciliter l'action des pompiers en cas d'incendie
- Exercice annuel imposé sur tous les sites Seveso seuil haut



Plan d'action de la ministre

Mesures de l'axe 3 – renforcer les moyens de contrôle et d'enquête :

- Augmentation de 50 % du nombre annuel d'inspections d'ici à 2022
- Création d'un bureau d'enquête indépendant dédié aux risques technologiques



Le descriptif des évènements

(extrait du rapport CGE-CGEDD)

Le CGE-CGEDD a conduit une mission de RETEX portant sur le versant industriel (installations classées, moyens incendie, etc), dite « Mission Lubrizol 1 ». Des pré-conclusions ont été présentées au conseil supérieur de la prévention des risques technologiques. Cette présentation est jointe au présent diaporama. Elle a permis de nourrir les annonces de la ministre.

Rappel des principaux points :

- **Alerte le 26/9/2019 vers 2h40** donnée par un collaborateur de TRIADIS. Départ de feu confirmé dans la foulée par Lubrizol (*alarme manuelle « grillée »*) et par NL Logistique (*détection incendie en télésurveillance*)
- Arrivée des pompiers dans les 10 minutes : **feu déjà très développé** (*flammes de plusieurs dizaine de mètres*). Épïcêtre situé dans la zone « cour carrée » / bâtiments NL Logistique mitoyens.
- Chez **Lubrizol**, le feu se propage entre les bâtiments A5 et A4 : nappes d'hydrocarbures en feu rejoignant gravitairement le bassin de vidange (*IBC et fûts stockés explosent progressivement*), le bâtiment A4, protégé par un rideau d'eau, s'enflamme en moins d'une heure, et le feu se propage au bâtiment A5 par les toitures. Chez **NL**, les bâtiments mitoyens brûlent (pas de système d'extinction, pas de personnel NL sur site)
Les réserves d'eau sont consommées en environ 2 heures (sprinklers, rideaux d'eau multiples, défens des bâtiments Lubrizol et NL), puis relais par les réseaux urbains, puis remorqueur pompe ultérieurement



Le descriptif des évènements

(extrait du rapport CGE-CGEDD)

- **Incendie circonscrit/maîtrisé vers 15h00**
- **Une efficacité reconnue de tous les acteurs dans la gestion de l'incendie** : Préfecture, pompiers, Lubrizol, DREAL, ..., mise à l'écart du pentafluore de phosphore, adaptation à la progression de la nappe de feu, à l'épuisement des réserves d'eau internes, mise à contribution des moyens (matériel, mousse) des industriels proches (Rouen) ou régionaux.
- **Une intervention d'urgence, globalement efficace, de protection court terme des populations** conforme à la doctrine : zone d'effets irréversibles bien circonscrite, modélisation du panache, définition plan de prélèvements, polluants à rechercher ; les prélèvements commencent le jour même et les premiers résultats sont disponibles le lendemain ; problématique « amiante » prise en charge dès le samedi, et affinée par experts sur site le lundi 30



Mieux prendre en compte l'incendie de combustibles

(extrait du rapport CGE-CGEDD)

- **Considérer réglementairement (*nomenclatures, prescriptions ...*) les combustibles comme produits inflammables dès lors qu'un départ d'incendie est envisagé comme possible :**
 - Ex : présence de produits inflammables à proximité immédiate, existence de sources de chaleurs, pris en compte de possibles « effets domino », présence d'installation tierces non Seveso proches, etc ...
- **Réglementer – après étude – les stockage par IBC-GRV des liquide inflammables et combustibles en prévoyant des conditions spécifiques de stockage (*regroupement, détection incendie, rétention à la source, extinction automatique, etc.*)**



Dispositifs fiscaux liés aux risques technologiques

Un dispositif de droit activé par les administrations de l'État : le dégrèvement pour perte de récoltes prévu par l'article 1398 du CGI

- Les parcelles agricoles situées dans la zone de l'arrêté préfectoral et relevant des catégories « terres », « prés » et « vergers », ont fait l'objet d'un dégrèvement partiel d'office (c'est-à-dire sans réclamation préalable émanant des agriculteurs concernés) des cotisations de TFNB 2019, conformément aux prescriptions de la DDTM et sur le fondement des dispositions de l'article 1398 du Code Général des Impôts.
- Le dégrèvement collectif a été prononcé le 12/12/2019, ordonnancé le 18/12/19 et les propriétaires en ont été informés dans la même semaine. Les restitutions ont été effectuées au cours de la première quinzaine de janvier.
- Les mairies des communes concernées ont procédé à l'information des administrés par voie d'affichage conformément aux dispositions légales et réglementaires qui régissent la matière.



Dispositifs fiscaux liés aux risques technologiques

Deux dispositifs facultatifs activables sur délibération par les collectivités locales avant le 1^{er} octobre de l'année N pour une application en N+1

1/ Exonération partielle (25 % ou 50%) en faveur des propriétaires de logements construits à proximité d'une installation classée « Seveso » (art. 1383 G bis du CGI) pour les constructions affectées à l'habitation qui :

→ *sont édifiées à moins de trois kilomètres de la limite de propriété d'un établissement comportant au moins une installation ;*

→ *ont été achevées antérieurement à la construction de l'installation mentionnée à l'alinéa précédent ;*

→ *et ne sont pas situées dans un périmètre d'exposition prévu par un plan de prévention des risques technologiques.*

2/ Exonération partielle (15 % ou 30%) des logements édifiés antérieurement à la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques et situés dans le périmètre d'exposition aux risques (art. 1383 G du CGI).



Point sur les contentieux

- 9 recours ont été enregistrés devant le tribunal administratif
 - un référé-constat (association Respire)
 - un référé-expertise (commune de Mont-Saint-Aignan)
 - un référé-suspension (association Rouen Respire)
 - 6 recours en annulation mettant en cause l'arrêté d'autorisation du 24 juillet 2019 (Lubrizol), l'arrêté du 13 décembre 2019 de levée partielle de la suspension des activités du site Lubrizol et certains arrêtés de mise en demeure et de mesures d'urgence adressés à NL Logistique
- Le référé constat n'a pas conduit à la réalisation de prélèvements complémentaires et les opérations d'expertises sont closes.

Les prélèvements préconisés par l'expert n'ayant pas été réalisés au 30 janvier, le TA a considéré que procéder aux prélèvements plus de 3 mois après le sinistre « ne présentait plus d'utilité ».
- Le référé suspension dirigé contre l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2019 a été rejeté : le Tribunal a considéré que les différents moyens soulevés par l'association Rouen Respire ne paraissaient pas "de nature à créer un doute sérieux sur la légalité de l'arrêté"



Indemnisations

Situation au 6 février 2020:

	TOTAL	LBZ1 – Fond d'indemnisation agricole	LBZ2 – Fond d'indemnisation généraliste
TOTAL DES DOSSIERS OUVERTS	1664	1107	557

